



## **ACTE D'AUTORISATION**

Reconnaissance mutuelle simultanée - Famille de produits

### **Vu l'avis du Comité d'avis sur les produits biocides:**

Le Ministre de l'Environnement décide:

#### §1. La famille de produits biocides:

**Orapi Cresyl Family ?famille de produits biocides** est autorisé conformément à l'article 34 du Règlement (UE) n° 528/2012 du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides.

Cette autorisation reste valable jusqu'au 06/07/2030. Une demande pour un renouvellement de l'autorisation doit être introduite au plus tard 550 jours avant la date de fin d'autorisation.

Sans préjudice des dispositions imposées par la réglementation concernant les biocides, la composition, la forme, l'état physique du produit ainsi que ses propriétés chimiques et physiques doivent être conformes aux données déclarées lors de l'introduction de la demande.

- Nom et adresse de la personne physique et morale qui a obtenu l'autorisation:

ORAPI

225 Allée des Cèdres

FR 01150 Saint-Vulbas

Numéro de téléphone: +33 4 74 40 20 80 (du responsable de la mise sur le marché)

- Nom commercial de la famille de produits: Orapi Cresyl Family
- Numéro d'autorisation de la famille de produits: BE2020-0014-00-00
- Forme sous laquelle la famille de produits est présentée:
  - o SL - concentré soluble
  - o AL - autres liquides destinés à être utilisés sans dilutions
- Nom et teneur de chaque principe actif:

Chlorocresol (CAS 59-50-7): 0,319- 2.9 %
--

- Substances préoccupantes

1-methoxy-2-propanol (CAS 107-98-2): 0.6105 - 5.55%
---

- Type de produit et usage en vue duquel la famille de produits est autorisée:



2 Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux

Exclusivement autorisé pour l'application du produit en tant que désinfectant PT2 pour surfaces dures intérieures, utiliser autrement que dans le secteur de la santé (utilisation 1), comme désinfectant pour surfaces dures extérieures (utilisation 2 et 3) et comme désinfectant pour la désinfection extérieure de petites surfaces, matériel, équipement et mobilier, utilisation autre que dans les soins de santé (utilisation 4).

3 Hygiène vétérinaire

Exclusivement autorisé pour l'application du produit en tant que désinfectant PT3 (abri de petits animaux domestiques) pour surfaces dures (utilisation 5)

§2. Fabricant des produits de la famille et fabricant de chaque substance active:

- Fabricant Orapi Cresyl Family:

ORAPI, FR

- Fabricant Chlorocresol (CAS 59-50-7):

LANXESS DEUTSCHLAND GMBH, DE

§3. Conditions particulières imposées à la commercialisation et à l'utilisation de la famille de produits:

- Cette famille de produits se compose de 2 meta SPC's.
- Voir le résumé des caractéristiques de la famille de produits.

Bruxelles,

Reconnaissance mutuelle simultanée - Famille de produits le

POUR LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT,

Celhoofd cel biociden - Chef de cellule de la cellule biocides

(Bij M.B. 17/05/2019 - Par A.M. 17/05/2019)

L. Louis

